



Problème succession suite décès d'un demi-frère

Par **Pujo Nicole**, le **22/12/2016** à **16:00**

Bonjour,

Récemment j'ai appris le décès et l'enterrement de mon demi-frère dont je n'avais plus de nouvelles depuis des années.

Il vivait seul et était locataire. C'est le propriétaire de son logement qui m'a contacté ayant eu mes coordonnées par le notaire qui s'était occupé de la succession de notre mère. Ce monsieur m'a demandé de prendre contact rapidement avec le notaire, ce que j'ai fait. Jugeant que les choses ne vont pas assez vite il me rappelle régulièrement pour savoir où en est le dossier. Du notaire je n'ai eu comme informations que les recherches concernant mon demi-frère étaient en cours et qu'il fallait attendre (sans précision de délai). Le propriétaire voudrait que je me déplace pour qu'il constate avec moi l'état du logement et fasse fermer un chauffe-eau notamment. D'autre part, il m'a dit ne pas disposer des clés qui ont été confiées au maire de la commune où habitait mon demi-frère. Il a aussi mentionné des impayés (factures d'eau)...Je voudrais savoir quelles sont "mes obligations" à l'égard de cette personne ? En vous remerciant de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **22/12/2016** à **17:57**

Bjr,

Pouvez vous détailler la composition de votre famille svp ?

Vos parents, autres frères et soeur etc...

Par **Pujo Nicole**, le **23/12/2016** à **14:46**

Bonjour,

Comme famille je n'avais plus que ce demi-frère.

Par **youris**, le **23/12/2016** à **14:57**

bonjour,

si vous êtes seul héritier de cette personne, en acceptant la succession, vous acceptez l'actif

mais également le passif, c'est à dire les dettes.

vous pouvez renoncer à cette succession.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1199>

salutations